



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 58920

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur le bilan plus que mitigé de l'application de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. En effet, le Gouvernement dit vouloir être le pilote d'une politique efficace en faveur de l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Si l'intention est louable, il s'avère, hélas, que les moyens mis en oeuvre ne se situent pas à la hauteur des besoins exprimés par les demandeurs d'emploi handicapés, qui de plus en plus nombreux se tournent vers les parlementaires pour leur faire part des difficultés quotidiennes qu'ils rencontrent. Par ailleurs les personnes handicapées subissent le désengagement de l'État, notamment en matière de scolarisation, d'accompagnement et d'insertion professionnelle. Ainsi, les maisons départementales du handicap n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour accompagner véritablement les parcours professionnels. En amont, de plus en plus d'élèves handicapés n'ont plus d'assistants de vie scolaire pour leur permettre une accessibilité à tel ou tel établissement scolaire. Cela réduit d'autant plus leur chance d'obtenir, dans le futur, une intégration professionnelle réussie malgré les efforts entrepris au quotidien par la communauté éducative et par les professionnels de l'accompagnement du handicap. C'est pourquoi, face à ces inégalités encore trop nombreuses, elle lui demande quels moyens financiers le Gouvernement entend enfin mettre en place pour pallier les inégalités d'accès au marché du travail qui touchent les personnes handicapées, s'il compte accorder des moyens adéquats aux maisons départementales du handicap, et quelles sont ses intentions pour garantir à chaque élève handicapé un accompagnement individuel spécifique.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58920

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8969

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)